

Annie Balay, Karine Bonnal,  
Claire Durand, Agnès Morcillo

**CRPE**

**2023**

# ÉPREUVE D'ENTRETIEN

## Oral d'admission

EPS • Développement et psychologie de l'enfant  
Connaissance du métier • Motivation

**DUNOD**

**LES + EN**

**LIGNE**



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site [www.dunod.com/EAN/9782100841318](http://www.dunod.com/EAN/9782100841318).

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Direction artistique : Nicolas Wiel

Concept de maquette intérieure : Domino

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2022

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-084131-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

Le CRPE VII

## Partie 1 Présentation et méthodologie de l'épreuve

- |          |  |    |
|----------|--|----|
| <b>1</b> | Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser | 2  |
| <b>2</b> | Une terminologie incontournable                    | 10 |
| <b>3</b> | Préparer l'oral                                    | 27 |
| <b>4</b> | Méthodologie et attendus de l'épreuve              | 36 |
| <b>5</b> | Se préparer à l'épreuve                            | 50 |

## Partie 2 Préparer l'épreuve d'EPS

### 2.1 Développement de l'enfant et connaissances scientifiques

- |          |   |    |
|----------|---|----|
| <b>6</b> | Les principales étapes du développement moteur  | 58 |
| <b>7</b> | Les ressources cognitives de l'enfant   | 62 |
| <b>8</b> | L'évolution de l'enfant sur le plan psycho- socio-affectif  | 67 |
| <b>9</b> | Connaître la physiologie de l'effort et les grandes fonctions : cardiaque, respiratoire chez l'enfant | 72 |

## 2.2 Champs d'apprentissage, activités physiques et contenus en EPS

- 10 Connaître les programmes et les orientations ministérielles 78
- 11 Connaître l'essentiel des activités physiques pour choisir son support pour l'exposé 88
- 12 Construire des situations d'apprentissage, des séances, des modules, planifier, évaluer en EPS 116

## 2.3 Les enjeux éducatifs de l'EPS

- 13 La sécurité en et par l'EPS 136
- 14 EPS, santé et hygiène 143
- 15 EPS et citoyenneté, inclusion 152

## 2.4 Entraînement

- Sujet 1 – Thème : Jeux de lutte et éducation à la sécurité en CE1 161
- Sujet 2 – Thème : Réaliser une production artistique en mixité dans une classe de CM2 166
- Sujet 3 – Thème : Savoir différencier – courir vite et courir longtemps en CE1 172
- Sujet 4 – Thème : Accepter de renoncer aux appuis solides (le bord du bassin) lors d'activités aquatiques en GS 175

# Partie 3 Préparer l'épreuve d'entretien

## 3.1 L'enseignant, acteur du service public d'éducation

- 16 Les valeurs de la République et les principes fondamentaux du système éducatif 181

|            |   |            |
|------------|---|------------|
| 17         | Le cadre réglementaire du système éducatif                        | 202        |
| 18         | La politique éducative et sa mise en œuvre                        | 220        |
| <b>3.2</b> | <b>L'enseignant, acteur de la communauté éducative</b>            |            |
| 19         | Les acteurs de la communauté éducative                            | 240        |
| 20         | Fonctionnement budgétaire et financier de l'école                 | 250        |
| 21         | Le rôle des différents conseils                                   | 254        |
| 22         | Le projet d'école   | 258        |
| <b>3.3</b> | <b>L'enseignant, au service de la réussite de tous les élèves</b> |            |
| 23         | Le professeur des écoles : un enseignant polyvalent               | 263        |
| 24         | Agir sur le climat scolaire                                       | 267        |
| 25         | Enseigner, apprendre, évaluer                                     | 274        |
| <b>3.4</b> | <b>Entraînement : mises en situation professionnelle</b>          |            |
|            | <b>Méthodologie</b>   | <b>284</b> |
|            | Un exemple de sujet : Obligation de signalement (1)               | 285        |
|            | <b>Mises en situation relatives à l'enseignement</b>              | <b>287</b> |
|            | Situation 1 – Éducation prioritaire                               | 287        |
|            | Situation 2 – Évaluation en maternelle                            | 288        |
|            | Situation 3 – Évaluations nationales                              | 289        |
|            | Situation 4 – Dédoulement des classes de CP et CE1                | 290        |
|            | Situation 5 – Travailler en équipe                                | 291        |
|            | Situation 6 – Gestion du handicap (1)                             | 292        |
|            | Situation 7 – Gestion du handicap (2)                             | 293        |
|            | Situation 8 – Inclusion et dispositifs                            | 294        |
|            | Situation 9 – Égalité filles-garçons                              | 295        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mises en situation relatives à la vie scolaire</b> | <b>296</b> |
| Situation 1 – Obligation de signalement (2)           | 296        |
| Situation 2 – Traitement de la radicalisation         | 297        |
| Situation 3 – Sortie scolaire (1)                     | 298        |
| Situation 4 – Sortie scolaire (2)                     | 299        |
| <b>Autres sujets : à vous de jouer !</b>              | <b>300</b> |

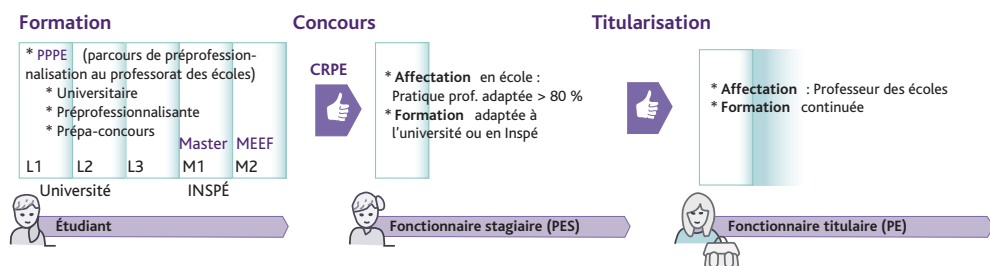
## Partie 4 **Annexes**

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| <b>Référentiel de compétences</b> | <b>304</b> |
| <b>Boîte à outils</b>             | <b>306</b> |
| <b>Glossaire des sigles</b>       | <b>319</b> |
| <b>Index</b>                      | <b>322</b> |

# Le CRPE

Pour enseigner dans une école primaire (maternelle ou élémentaire), vous devez être titulaire d'un master 2 ou d'un diplôme de niveau équivalent et réussir le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Il s'agit d'un concours académique, soumis à des conditions d'accès. L'obtention du CRPE permet, après validation de l'année de stage, de devenir professeur des écoles titulaire.

## Parcours type pour devenir professeur des écoles



## 1 Devenir professeur des écoles

### 1.1. Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

Les **Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation** (INSPÉ) organisent des formations de **master MEEF** à vocation professionnelle. Leur mission est d'assurer la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et de les préparer aux concours d'enseignement. Ces formations comportent différents modules d'enseignements disciplinaires, une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international, un volet apprentissage par et au numérique, ainsi que des périodes de stages.

Pour chaque étudiant, l'ensemble du parcours de formation comprend au minimum l'équivalent de 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage, avec, pour le premier degré :

- au moins 55 % du temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, y compris la connaissance et la transmission des valeurs républicaines) ;

- au moins 20 % du temps consacré à la polyvalence (autres aspects disciplinaires), à la pédagogie générale et à la conduite de classe ;
- au moins 15 % du temps consacré à la recherche ;
- 10 % du temps réservé au contexte, notamment territorial, et aux innovations propres de chaque INSPÉ.

Le cursus du master MEEF intègre également pour les étudiants :

- des stages d'observation et de pratique accompagnée dès la première année ;
- des périodes de stages ou des périodes d'alternance pouvant donner lieu à un contrat de travail rémunéré.

Les périodes passées en milieu professionnel permettent une entrée progressive des étudiants dans les métiers de l'enseignement. Elles renforcent le lien entre formation théorique et exercice en responsabilité.



Il est également possible de suivre un parcours de préprofessionnalisation au professorat des écoles (PPPE) : il est proposé à partir de la licence L1. Il permet une entrée progressive dans le métier par un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés.

Les étudiants travaillent au contact des élèves (en observation, en cointervention, puis en enseignement) et sont rémunérés durant les trois années de préprofessionnalisation (voir par exemple le parcours PPPE [Parcours Préparatoire Professorat des Écoles] à l'université de Toulouse 3 – Paul Sabatier [<https://www.univ-tlse3.fr/licence-parcours-parcours-preparatoire-professorat-des-ecoles-pppe>]).

## 1.2. Le concours de recrutement

Ce concours est ouvert aux étudiants inscrits en master 2 ou titulaires d'un master 2 (bac + 5). Étant entendu que le stagiaire doit obtenir son M2 complet pour être titularisé.

Pour s'inscrire au CRPE, il faut :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'Andorre ou de Suisse ;
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant ;
- être en position régulière au regard des obligations du service national.

Il existe plusieurs voies d'accès au concours CRPE en fonction de la formation initiale, de la situation familiale et professionnelle du candidat (six concours du CRPE pour des profils différents : le CRPE externe, interne, etc.). Plus d'informations à ce sujet sur <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html>.





### Le concours et le jury sont académiques

Le choix de l'académie d'inscription au concours est important. Il convient de se renseigner sur le nombre de postes à pourvoir et sur les attendus du jury académique concerné.

Les candidats admis sont nommés **fonctionnaires stagiaires** dans l'académie où ils ont passé le concours.

## 1.3. La titularisation

La titularisation dans le corps des professeurs des écoles se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité. Elle ne peut intervenir qu'à une double condition :

- le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué le suivi du stagiaire ;
- le stagiaire a validé sa formation.

## 2 Les modalités du concours CRPE

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'**arrêté du 25 janvier 2021**.

Les **modalités d'organisation** sont précisées chaque année dans une note de service.

Les **épreuves du concours** sont subdivisées en **trois épreuves écrites d'admissibilité**, suivies, en cas de succès, par **deux épreuves orales d'admission** (→ voir tableau, page suivante).

**Le cadre de référence** des épreuves d'admissibilité est celui des programmes des cycles 1 à 4 pour le français, les mathématiques et des cycles 1 à 3 pour l'épreuve d'application. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Pour l'épreuve d'entretien, la connaissance du système éducatif et notamment des valeurs de la République ainsi que les exigences du Service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ont une place importante dans la sélection des futurs professeurs.

Des compléments sont également exigés pour l'obtention du concours :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1).

## 2.1. Les épreuves de la session 2023

| Épreuve  | Notation                             | Durée   |
|--|--------------------------------------|---|
| <b>ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES</b>  |                                      |   |
| <b>I. Épreuve écrite de français</b><br>À partir d'un texte littéraire : <ul style="list-style-type: none"> <li>Partie 1 : étude de la langue (syntaxe, grammaire et orthographe) ;</li> <li>Partie 2 : étude du lexique et compréhension lexicale ;</li> <li>Partie 3 : réflexion suscitée par ce texte, rédaction d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.</li> </ul>  | <b>20 points*</b><br><b>Coef. 1</b>  | <b>3 h</b>  |
| <b>II. Épreuve écrite de mathématiques</b><br>3 exercices indépendants.  | <b>20 points*</b><br><b>Coef. 1</b>  | <b>3 h</b>  |
| <b>III. Épreuve écrite d'application</b><br>Domaine au choix du candidat : sciences et technologie/ histoire, géographie, enseignement moral et civique/arts. Sur la base d'un dossier, l'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3).  | <b>20 points*</b><br><b>Coef. 1</b>  | <b>3 h</b>  |
| * Pour chacune de ces épreuves, une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.   |                                      |   |
| <b>ADMISSION : ÉPREUVES ORALES</b>   |                                      |   |
| <b>I. Épreuve de leçon</b><br>À partir de deux sujets de leçons en français et mathématiques, accompagnés d'un dossier fourni : <ul style="list-style-type: none"> <li>Partie 1 : exposé des composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement ;</li> <li>Partie 2 : entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.</li> </ul>  | <b>20 points**</b><br><b>Coef. 4</b> | <b>1 h</b><br>(préparation 2 h)<br>Français : 30 min<br>Maths : 30 min<br>(exposés de 10 à 15 min, suivi d'un entretien sur le temps restant) |
| <b>II. Épreuve d'entretien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partie 1 : éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.</li> <li>Partie 2 : entretien et échanges avec le jury sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>la présentation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation ;</li> <li>deux mises en situation professionnelle.</li> </ul> </li> </ul> | <b>20 points**</b><br><b>Coef. 2</b> | <b>1 h 05 min</b><br>(préparation 30 min)<br>30 min<br>35 min   |
| ** Pour chacune de ces épreuves, une note à zéro est éliminatoire.   |                                      |   |

| Épreuve   | Notation                       | Durée  |
|---|--------------------------------|--|
| <b>ADMISSION : ÉPREUVES ORALES</b>  |                                |  |
| <b>III. Épreuve facultative de langues vivantes étrangères</b><br>(allemand, anglais, espagnol, italien) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange oral dans la langue choisie : présentation du candidat puis présentation d'un document didactique ou pédagogique fourni par le jury.</li> <li>• Exposé en français d'une proposition d'exploitation du document dans une séance/séquence pédagogique ainsi que les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation, suivi d'un échange avec le jury dans la langue choisie.</li> </ul> | <b>20 points***</b><br>Coef. 1 | <b>30 min</b><br>(préparation 30 min)<br><br>10 min<br><br>10 + 10 min |
| *** Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats.  |                                |  |

**!** **Quel poids ont les épreuves écrites par rapport aux oraux ?**

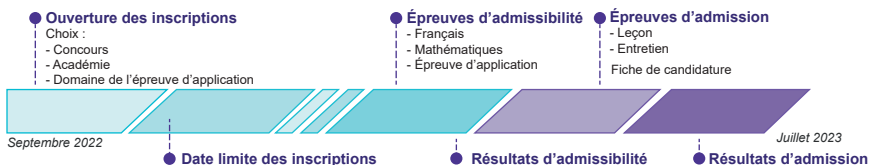
Si on étudie les notes pondérées par les coefficients du tableau précédent, on s'aperçoit que les trois épreuves écrites ne comptent que pour 1/3 des résultats du concours contre 2/3 pour les épreuves orales. Malgré cela, il ne faut pas négliger la préparation de ces épreuves écrites d'admissibilité car elles sont le sésame pour les épreuves d'admission.

## 2.2. Le calendrier du concours

Le concours a lieu à la fin de la deuxième année de master.

Les modalités d'organisation du concours et en particulier le calendrier sont définis par une note de service publiée dans le Bulletin officiel (BO). Les inscriptions pour le concours externe se font en début de l'année de master 2.

### Le calendrier du concours CRPE



En cas d'admissibilité, le candidat devra fournir une fiche de candidature (→ voir chapitre 4, p. 40).

Les dates de publication des résultats sont fixées dans chaque académie.

### 3 Structure de l'ouvrage

Choisir de préparer le métier de professeur des écoles implique de maîtriser les différents domaines de savoirs enseignés à l'école et les diverses compétences requises pour enseigner, et repose sur une réelle compréhension des enjeux et dispositifs éducatifs.

Cet ouvrage est destiné à vous aider à préparer l'ensemble de la « **Seconde épreuve orale d'admission, l'épreuve d'entretien** ».

- **La première partie de l'ouvrage** propose une présentation et une analyse de l'épreuve dans sa globalité afin de permettre aux lecteurs de mieux cerner ses enjeux et de se mettre en condition pour la réussir.
- **La deuxième partie de l'ouvrage** porte sur la préparation à la partie « **EPS** » de l'épreuve, « **l'Éducation physique et sportive intégrant la connaissance scientifique du développement et psychologie de l'enfant** ».

Les connaissances utiles pour réussir cette première partie de l'épreuve orale se répartissent dans les trois sous-parties suivantes :

- **2.1 Développement de l'enfant et connaissances scientifiques ;**
- **2.2 Champs d'apprentissage, activités physiques et contenus en EPS ;**
- **2.3 Enjeux éducatifs de l'EPS.**
- **La troisième partie de l'ouvrage** porte sur le point 2 de l'épreuve orale d'admission « **présentation du candidat et mises en situation professionnelle** ».

Elle expose les savoirs à mobiliser et la compréhension des enjeux nécessaires : une aptitude à s'approprier et partager les valeurs de la République dont la laïcité, les exigences de la fonction publique (droits et obligations, valeurs de service, culture) ; et la capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. L'ensemble est réparti dans trois sous-parties :

- **3.1 L'enseignant, acteur du service public d'éducation ;**
- **3.2 L'enseignant, acteur de la communauté éducative ;**
- **3.3 L'enseignant, au service de la réussite de tous les élèves.**

Chacune des parties est suivie d'un ensemble d'**exercices d'entraînement** afin de permettre au candidat de se préparer aux entretiens prévus dans l'épreuve. Les réponses proposées ne seront pas exhaustives mais elles vous donneront des pistes pour appréhender chacun de ces deux entretiens.



L'ensemble des références citées dans l'ouvrage ont été regroupées dans une « **boîte à outils** » à partir de la page 306.

Le principe d'entretien de motivation est récent dans les concours de l'enseignement. Il ne s'agit pas de présenter des connaissances pour elles-mêmes, mais bien de montrer au jury que votre projet professionnel tient la route. Cela demande une préparation longue qui implique la connaissance de soi. Nous avons conçu cet ouvrage pour vous aider à faire ce travail.

# Présentation et méthodologie de l'épreuve

|   |    |
|---|----|
| 1. Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser | 2  |
| 2. Une terminologie incontournable                    | 10 |
| 3. Préparer l'oral                                    | 27 |
| 4. Méthodologie et attendus de l'épreuve              | 36 |
| 5. Se préparer à l'épreuve                            | 50 |

# 1

## Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser

Le concours de recrutement des professeurs des écoles se passe en deux étapes : **l'admissibilité** (sous forme de trois épreuves écrites) et **l'admission** (sous forme de deux épreuves orales). L'épreuve présentée dans ce manuel est la seconde épreuve orale d'admission « **Épreuve d'entretien** ».

### 1 Les textes de référence

Toutes les informations concernant les concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) sont disponibles sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr) (p. 310).

Les épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles sont précisées en annexes de **l'arrêté du 25 janvier 2021** fixant les modalités d'organisation des différents concours de recrutement de professeurs des écoles. Concernant l'épreuve d'entretien, il est bien sûr important de connaître la façon dont va se dérouler l'épreuve, mais également les attendus qui sont présentés dans **le référentiel de compétences professionnelles** des métiers du professorat et de l'éducation et qui définissent les objectifs et la culture commune à tous les professionnels.

#### 1.1. L'épreuve d'entretien du concours CRPE

##### Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties, l'une portant sur l'EPS et l'autre sur une présentation personnelle et l'analyse de deux mises en situation professionnelle.

##### Partie 1 : Éducation physique et sportive

- La **première partie (30 minutes)** est consacrée à **l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.**

Le candidat dispose de **30 minutes de préparation.**

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

.../...

suite

Cet **exposé** ne saurait excéder **15 minutes**. Il se poursuit par un **entretien avec le jury** pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part **les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de la psychologie de l'enfant**, d'autre part sa **capacité à intégrer la sécurité des élèves**, à **justifier ses choix**, à inscrire ses propositions dans une **programmation annuelle** et, plus largement, dans **les enjeux de l'EPS à l'école**.

### Partie 2 : Présentation et mises en situation professionnelle

- La **seconde partie (35 minutes)** porte sur la **motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation**.

Elle comporte un **premier temps d'échange** d'une durée de 15 minutes débutant par une **présentation**, d'une durée de 5 minutes maximum, des éléments du parcours du candidat et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un **échange avec le jury** pendant 10 minutes.

**La suite de l'échange**, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de **deux Mises en Situation Professionnelle (MSP)**, l'une d'enseignement, l'autre en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une **fiche de candidature** selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir en fin de ce chapitre).

**Durée totale de l'épreuve** : 1 heure et 5 minutes. **Coefficient 2**.

**L'épreuve est notée sur 20**. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

## 1.2. Le déroulement de l'épreuve d'entretien : 1 h 5 min

Cette épreuve est relativement courte mais dense : après un temps de préparation de 30 minutes pour l'exposé d'EPS, les différents moments pour chacune des parties de l'épreuve seront ajustés : 30 minutes pour la première partie (EPS) et 35 minutes pour la seconde partie.



### 1.3. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation

Les différents domaines de savoirs enseignés à l'école et les diverses compétences requises pour enseigner sont déclinés dans le **référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation** (→ consulter l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, p. 304).

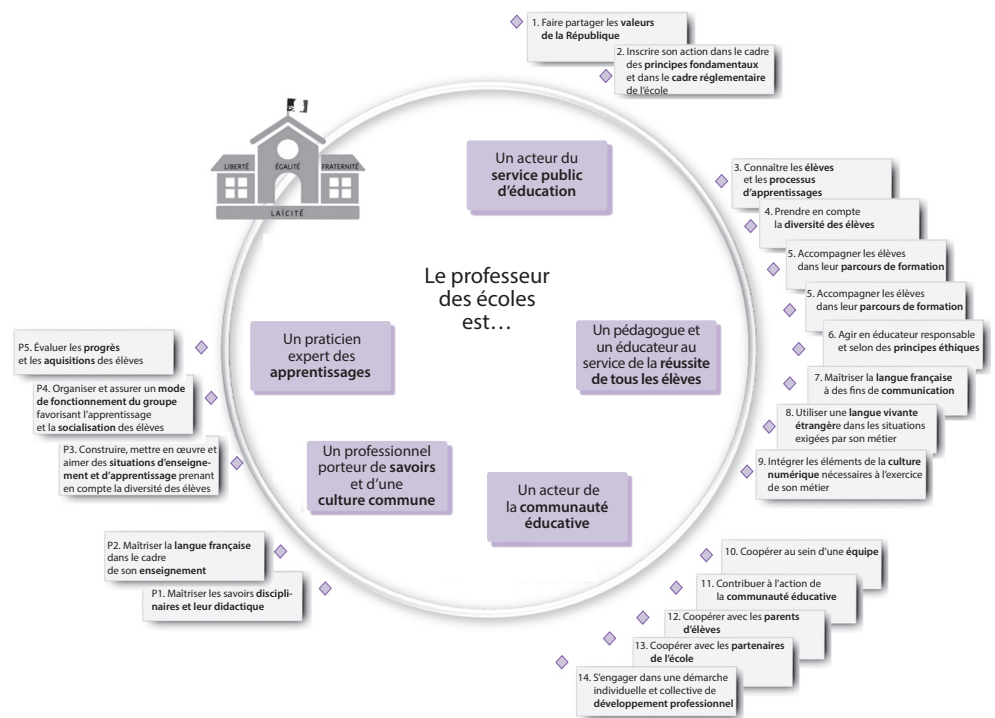
Ce référentiel constitue la déclinaison des compétences attendues, et donc à acquérir et **approfondir tout au long de leur carrière**, par les professeurs, les documentalistes et les conseillers principaux d'éducation. Il définit les **quatorze compétences communes à tous ces métiers** et les **cinq compétences spécifiques aux professeurs**.

Si l'ensemble des compétences sont requises, certaines sont particulièrement ciblées en fonction des sujets de l'épreuve. À titre d'exemple, les thématiques autour de **l'évaluation des élèves ou de l'école inclusive** ont tout à fait leur place dans cette épreuve.

**!** **Conseil**

Il est important de s'appropriier ce référentiel, qui correspond aux objectifs communs et à la culture commune attendus des professeurs et des personnels de l'éducation, qui s'acquiert et s'approfondissent tout au long de la carrière. Il peut être utile d'évoquer les compétences en lien avec le thème que vous aurez lors de l'exposé d'EPS ou lors des entretiens.

#### Le professeur des écoles selon le référentiel de compétences





## 2 Les notions de compétence, de connaissance, d'aptitude et d'attitude

Le référentiel de compétences professionnelles présenté ci-avant s'appuie sur une description et une mise en œuvre possible des **compétences, connaissances, aptitudes ou attitudes** attendues dans l'exercice du métier. Nous allons préciser ces notions, en les mettant en regard du référentiel.

### 2.1. Compétence

La notion de compétence a été abordée à travers le temps par différents auteurs :

- **Philippe Meirieu**, 1989 : « ... un savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. Plus précisément, on peut nommer compétence la capacité d'associer une classe de problèmes précisément identifiée avec un programme de traitement déterminé. »
- **Guy Le Boterf**, 1994 : « La compétence est de l'ordre du savoir-mobiliser. » Selon Guy Le Boterf, la notion de compétence désigne « une capacité à mobiliser un ensemble de « ressources cognitives » pour faire face à une situation ». Il s'agit pour un futur enseignant de posséder ces ressources (des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être), mais il faut également savoir les utiliser à bon escient dans des contextes particuliers. En effet, même si elle renvoie à un cadrage réglementaire qui lui est propre, chaque situation est unique dans le sens où elle met en relation des histoires personnelles et des personnes (adultes et enfants) différentes, ce qui nécessite une adaptation de la **posture professionnelle de l'enseignant** (↪ voir chapitre 2, p. 12).



Dans son livre « Repenser la compétence », Guy Le Boterf donne un bon exemple de cette conception à travers l'image tout à fait concrète de la maîtrise de la conduite d'une bicyclette : « Savoir rouler en bicyclette sur une route suppose de savoir pédaler, de savoir freiner, de savoir accélérer, de connaître le Code de la route... Il est possible de décomposer ces savoir-faire élémentaires mais la compétence globale (savoir rouler en vélo sur une route) ne se réduit pas à cette addition. Il existe une dynamique interactionnelle entre ces éléments. »

- **Marcel Crahay**, 2006 : « Beaucoup d'élèves donnent la preuve qu'ils maîtrisent des connaissances... pour réussir les épreuves scolaires, mais ne les mobilisent pas pour résoudre un problème de la vie quotidienne. Plus grave, il semble que la plupart des enfants et des adolescents développent leurs réflexions personnelles en rupture avec la formation qu'ils reçoivent à l'école. »
- **Sylvie Van Lint**, 2016 : « La compétence s'appuie nécessairement sur les "ressources" de la personne... "un ensemble intégré des ressources", de "ses acquis", de "ses connaissances", d'"un ensemble organisé de savoirs, savoir-faire et attitudes". Précisons que le terme de "ressource" ici se réfère aux acquis scolaires, c'est-à-dire les connaissances et procédures issues des différentes disciplines abordées spécifiquement à l'école. Ensuite, toutes [les définitions] s'accordent à préciser qu'il ne suffit

pas de posséder un ensemble de ressources, mais qu'il convient de pouvoir les mobiliser à bon escient. »

En listant les compétences communes et spécifiques attendues des professeurs, le référentiel dessine le portrait d'un professionnel doté de connaissances disciplinaires précises mais aussi d'un savoir-faire pour organiser les apprentissages, se former, travailler en équipe, s'interroger sur sa propre pratique, dialoguer avec les parents, etc.

### 2.2. Connaissance

La connaissance est définie comme ce qui est acquis, compris et retenu par l'étude ou la pratique. Il s'agit ainsi d'un patrimoine de ressources mobilisables qui permet de mettre en œuvre des capacités et qui peut se traduire par certaines attitudes.

| Le professeur des écoles connaît...   |  |
|---|--|
| Pour la première partie de l'épreuve  | Pour la seconde partie de l'épreuve  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Les programmes du premier degré en EPS (avec ses horaires, objectifs, finalités, compétences, les activités physiques...).</li><li>• Le développement de l'enfant en relation avec l'EPS et les différents types de ressources (motrices, cognitives, psychosocio-affectives) mobilisées et à développer dans le cadre de l'EPS.</li><li>• Des éléments scientifiques relatifs à l'enfant et à sa psychologie.</li><li>• Les outils pour concevoir des situations d'apprentissage, des séances, des progressions, pour les programmer sur une année scolaire, un cycle.</li><li>• Les situations d'évaluation pour mesurer les progrès.</li><li>• Les enjeux éducatifs de l'EPS tels que la sécurité, la santé, l'égalité entre garçons et filles, la citoyenneté.</li><li>• La démarche pour construire un projet éducatif en EPS.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les valeurs de la République dont la laïcité, les textes qui les fondent, les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.).</li><li>• Les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre.</li><li>• La politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.</li><li>• Les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire.</li></ul> |

### 2.3. Aptitude

Elle désigne la capacité, naturelle ou acquise, d'une personne pour réaliser une tâche/activité de façon correcte ; cette capacité dépend en général des aptitudes (ici au sens de dispositions naturelles), des connaissances, de l'expérience professionnelle... La capacité peut se traduire par « **le professeur est capable de...** ».

| Le professeur des écoles est capable de...  |   |
|---|---|
| Pour la première partie de l'épreuve  | Pour la seconde partie de l'épreuve   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser ses connaissances scientifiques et ses connaissances des activités physiques pour organiser les pratiques motrices des élèves dans un niveau de classe et dans un contexte donné.</li> <li>• Manipuler des variables didactiques afin d'adapter son enseignement aux niveaux rencontrés (âges des élèves, variété des ressources et des expériences antérieures...).</li> <li>• Planifier l'enseignement de l'EPS sur une année scolaire et sur un cycle en fonction des programmes de l'école primaire.</li> <li>• Mettre à profit sa polyvalence d'enseignant pour mettre en relation l'enseignement de l'EPS et les autres disciplines.</li> <li>• Construire des projets EPS favorisant le développement de la santé, l'apprentissage de la sécurité, le respect d'autrui et de son environnement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître et faire partager les valeurs de la République et les exigences du service public.</li> <li>• Utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du système éducatif en général et de l'école primaire en particulier.</li> <li>• Conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.</li> </ul> |

En ce qui concerne les élèves, le **domaine 2 du socle commun** a pour objectif de permettre à tous les élèves d'accomplir les apprentissages scolaires en classe et/ou hors de la classe, seul ou collectivement (→ voir chapitre 18, p. 228).

« En classe, l'élève est amené à résoudre un problème, comprendre un document écrit, rédiger un texte, prendre des notes. Il doit savoir apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, parler en public, travailler à un projet. »

La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération. »

## 2.4. Attitude

Elle correspond à la conduite à tenir, à la manière d'être ou de se comporter dans une situation spécifique.

Lors de l'épreuve d'entretien, le candidat doit mettre en évidence des attitudes d'adaptation à la diversité des conditions d'exercice du métier d'enseignant.

| Attitudes à adopter  |  |
|--|--|
| Pour la première partie de l'épreuve   | Pour la seconde partie de l'épreuve  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire émerger la nécessité du respect de la règle à travers les pratiques des différentes activités support choisies par le candidat.</li> <li>• Mettre en valeur la recherche systématique d'une attitude « fair-play » dans le cadre des jeux et activités pratiquées en EPS.</li> <li>• Respecter et prendre en compte la diversité des élèves du point de vue de leurs ressources.</li> <li>• Rechercher des coopérations avec différents partenaires de l'école pour réaliser des projets visant une éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sécurité.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir de façon éthique et responsable : tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves.</li> <li>• Respecter dans sa pratique quotidienne, les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur, dans le cadre du service public d'éducation nationale.</li> <li>• Respecter les élèves et leurs parents.</li> <li>• Respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs.</li> <li>• Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.</li> <li>• Prendre en compte la dimension civique de son enseignement.</li> </ul> |



**Le référentiel défini par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013** se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la **recommandation 2006/962/CE du Parlement européen** : « Ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments. »

Le cadre de référence européen décrit huit compétences-clés :

1. Communication dans la langue maternelle.
2. Communication en langues étrangères.
3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies.
4. Compétence numérique.
5. Apprendre à apprendre.
6. Compétences sociales et civiques.
7. Esprit d'initiative et d'entreprise.
8. Sensibilité et expression culturelles.

## Exemple

### La compétence 5 du cadre européen, « Apprendre à apprendre »

*Nous avons fait le choix de prendre pour exemple cette compétence car elle concerne autant l'élève de l'école primaire en situation d'apprentissage que l'étudiant préparant le CRPE.*

Cette compétence est définie ainsi :

« **Apprendre à apprendre** est l'aptitude à entreprendre et poursuivre un apprentissage, à organiser soi-même son apprentissage, y compris par une gestion efficace du temps et de l'information, à la fois de manière individuelle et en groupe. Cette compétence implique de connaître ses propres méthodes d'apprentissage et ses besoins, les offres disponibles, et d'être capable de surmonter des obstacles afin d'accomplir son apprentissage avec succès. Cette compétence suppose d'acquérir, de traiter et d'assimiler de nouvelles connaissances et aptitudes, et de chercher et utiliser des conseils. Apprendre

à apprendre amène les apprenants à s'appuyer sur les expériences d'apprentissage et de vie antérieures pour utiliser et appliquer les nouvelles connaissances et aptitudes dans divers contextes : à la maison, au travail, dans le cadre de l'éducation et de la formation. La motivation et la confiance dans sa propre capacité sont des éléments fondamentaux. »

### Que faut-il « connaître » pour apprendre à apprendre ?

« Si l'apprentissage est orienté vers un emploi particulier ou des objectifs de carrière, l'individu devrait posséder les compétences, les connaissances, les aptitudes et les qualifications requises. Quoi qu'il en soit, apprendre à apprendre exige que l'individu connaisse et comprenne quelles sont ses stratégies d'apprentissage préférées, quels sont les points forts et faibles de ses aptitudes et qualifications, et il devrait être capable de rechercher les offres d'éducation et de formation et les orientations et/ou aides disponibles. »

### Quelles aptitudes pour apprendre à apprendre ?

« Apprendre à apprendre exige, pour commencer, d'acquérir les aptitudes de base nécessaires pour la poursuite de l'apprentissage que sont l'écriture et la lecture, le calcul et la maîtrise des numériques. Sur la base de ces aptitudes, un individu devrait être en mesure de chercher à acquérir, d'obtenir, d'exploiter et d'assimiler de nouvelles connaissances et aptitudes. Cela exige une gestion efficace de son apprentissage, de sa carrière et de son activité professionnelle, et notamment l'aptitude :

- à persévérer dans l'apprentissage ;
- à se concentrer pendant des périodes de temps prolongées ;
- à réfléchir de manière critique sur l'objet et la finalité de l'apprentissage.

L'individu devrait être capable de consacrer du temps à apprendre de façon autonome et en faisant preuve d'autodiscipline, mais aussi de travailler en équipe dans le cadre du processus d'apprentissage, de tirer les avantages de sa participation à un groupe hétérogène et de partager ce qu'il a appris. L'individu devrait être capable d'organiser son propre apprentissage, d'évaluer son propre travail et, le cas échéant, de chercher des conseils, des informations et de l'aide. »

### Quelles attitudes pour apprendre à apprendre ?

« Une attitude positive suppose motivation et confiance pour poursuivre et réussir l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage lui-même et la capacité de l'individu à surmonter les obstacles et à changer procèdent d'une attitude positive orientée vers la résolution de problèmes. Les éléments essentiels d'une attitude positive sont le désir d'exploiter les expériences d'apprentissage et de vie antérieures et la recherche avide d'occasions d'apprendre et d'appliquer les acquis dans diverses situations de la vie. »

## 2

# Une terminologie incontournable

## 1 Terminologie générale

Avant d'aborder la méthodologie de l'épreuve en tant que telle, il nous semble essentiel de définir certains termes et principes en regard des attendus de l'épreuve, tant pour la première partie que pour la seconde.

En guise de préambule à cette épreuve, il convient, d'abord, de poser les définitions des termes de **didactique** et de **pédagogie**.

### 1.1. Didactique et pédagogie

#### a. La didactique

La **didactique** concerne la gestion de la matière enseignée, du savoir structuré par l'enseignant (gestion d'une discipline et de son enseignement), la connaissance des contenus à enseigner, la construction des contenus disciplinaires et méthodologiques, la nature profonde de chaque discipline enseignée. Elle se situe dans le cadre d'une discipline particulière.



C'est pour cela qu'on rencontre dans la littérature la « didactique de l'EPS », la « didactique des mathématiques », la « didactique du français ».

C'est l'**entrée épistémologique** de la didactique. L'autre entrée concerne la **psychologie cognitive** et l'acquisition des contenus en classe par l'apprenant, la manière dont les élèves les utilisent, se les approprient, la façon dont ils se les représentent.

#### b. La pédagogie

La **pédagogie**, quant à elle, concerne davantage la transformation de cette information en savoir par la communication en classe. Cela nécessite la prise en compte de la pratique, de la situation réelle du micro-système de la classe et donc des relations cognitives et affectives dans une situation éducative donnée. La pédagogie renvoie aussi à la gestion interactive des flux d'informations et des événements en classe, la mise en actes de la planification préétablie des activités et de la méthodologie (les **méthodes**), la progression de la séance et les prises de décisions interactives dues aux adaptations entre acteurs dans le contexte et le temps réel de la classe (les **démarches**, qui permettent de guider l'élève dans ses **apprentissages**).



On parle de pédagogie « différenciée », de pédagogie de projet, ou encore de courants pédagogiques : pédagogie Freinet, pédagogie Montessori...

### c. Pédagogie ou didactique ?

**Pédagogie et didactique** s'appliquent aux processus d'acquisition et transmission des connaissances. Elles sont **complémentaires** dans le fait de penser et de mettre en œuvre les situations d'apprentissages les plus pertinentes et efficaces possibles. Elles s'appuient sur les acquis et les besoins des élèves et se doivent de répondre aux attentes institutionnelles déclinées par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires.

Si la **pédagogie** est l'art de la relation entre l'enseignant et l'élève, entre l'enseignant et la classe, la **didactique** traite surtout des savoirs, de la façon de les rendre accessibles progressivement aux élèves, des outils, des techniques permettant de les acquérir.

L'une et l'autre se répondent, s'éclairent. Il est en effet contre-productif de séparer l'appropriation des savoirs de leurs contextes d'apprentissage. **Tel choix pédagogique entraîne telle didactique. Tel outil didactique révèle telle pédagogie** (→ voir chapitre 25, p. 277).

#### Exemple

Adopter une **pédagogie différenciée**, c'est opter pour des outils didactiques qui favorisent le développement de l'enfant et qui s'adaptent aussi aux besoins et aux possibilités de chacun : faire varier la complexité de la tâche (notion de contrats) ; la quantité de travail à effectuer ; alterner des moments d'autonomie et des moments plus directifs, etc. Le regroupement, la durée variable ou la modification de la tâche sont les types de différenciation les plus courants. Les élèves peuvent être regroupés par niveau de capacité, intérêts ou niveaux de compréhension entremêlés.

Il importe que les outils proposés soient attrayants, qu'ils fassent appel à tous les sens, qu'ils portent en eux stimulation et rigueur, qu'ils entraînent désir et curiosité, qu'ils soient l'occasion de faire une acquisition mentale précise, qu'ils permettent l'expression personnelle.

Il importe aussi qu'ils se centrent sur les réussites et les besoins de chaque élève afin que les apprentissages puissent être efficaces pour tous.

## 1.2. Éduquer et instruire

Selon le référentiel de compétences du 25 juillet 2013, les professeurs et les personnels d'éducation **concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer** afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale.

**Peut-on éduquer sans instruire ? Peut-on instruire sans éduquer ? Que signifie passer de l'instruction morale à l'éducation à la citoyenneté ?** Que signifient ces deux termes pris isolément ? Que signifient ces deux termes mis en interrelation ?

En effet, ces questions perdurent car elles posent les **représentations des missions** du système éducatif et de ses différents personnels.

Essayons de prendre ces mots de façon isolée, puis nous les mettrons en relation.

- **Instruire** : du latin *instruere*, « former l'esprit de quelqu'un par des préceptes, des leçons » signifie :
  - outiller, équiper, munir ou encore armer ;
  - donner des connaissances, des renseignements, augmenter le savoir, l'expérience de quelqu'un : « instruire des jeunes enfants », « instruire des recrues » ;
  - former l'esprit de quelqu'un, constituer pour lui un enseignement : « la vie et les malheurs l'ont instruit » ;
  - informer quelqu'un, le mettre au courant de quelque chose : on ne nous a pas instruits des conclusions du rapport.
- **Éduquer** : du latin *ducere*, « guider, conduire hors » renvoie au fait de permettre à l'apprenant de construire des compétences et des savoir-être.

Il s'agit alors d'accompagner l'apprenant sur le chemin des apprentissages en prenant en considération la personne derrière l'apprenant car comme le souligne Meirieu, l'éducation est une relation même si celle-ci est nécessairement dissymétrique (Meirieu, « Qu'est-ce que l'éducation et la formation ? »

Pour Muglioni (1984), « le rapport entre **instruction et éducation** dépend des variations qui affectent la compréhension de chacun des deux termes ». Au vu des différentes définitions et des différentes représentations des acteurs du système éducatif, il n'est pas aisé de répondre de façon tranchée à des questions aussi complexes. Cependant, si on considère que l'éducation englobe l'instruction et si on prend en considération le référentiel de compétences du 1<sup>er</sup> septembre 2013, alors nous pouvons penser que **l'éducation est une des missions des enseignants**.

### 1.3. Posture de l'enseignant

Un enseignant se doit d'être « au service de la réussite de tous les élèves » en développant le potentiel de chaque élève, afin de lui fournir les clés nécessaires pour réussir son parcours scolaire, lui donner le goût d'apprendre tout au long de sa vie et de penser par lui-même. La **posture adoptée** par l'enseignant en classe, face aux élèves, peut infléchir aussi bien leurs représentations que leurs actions.

Pour **Dominique Bucheton et Yves Soulé** (2009) « les postures sont des manières langagières et cognitives de s'emparer d'une tâche ». Ce **geste professionnel**, à la fois spontané et très élaboré puisqu'il découle de choix pédagogiques fondamentaux, est crucial dans l'enseignement.



**Les postures enseignantes, Dominique Bucheton, Éduscol (extrait)**

→ voir référence p. 317

Plusieurs postures permettent de rendre compte de la diversité des conduites de l'activité des élèves par les professeurs pendant la classe.

- **Une posture de contrôle** qui vise à mettre en place un certain cadrage de la situation : par un pilotage serré de l'avancée des tâches, l'enseignant cherche à faire avancer tout le groupe en synchronie.
- **Une posture de contre-étayage** : variante de la posture de contrôle, le maître, pour avancer plus vite si la nécessité s'impose, peut aller jusqu'à faire à la place de l'élève.
- **Une posture d'accompagnement** : le maître apporte une aide ponctuelle, en partie individuelle, en partie collective, en fonction de l'avancée de la tâche et des obstacles à surmonter. Cette posture, à l'opposé de la précédente, ouvre le temps et le laisse travailler. L'enseignant évite de donner la réponse, voire d'évaluer. Il provoque des discussions entre les élèves, favorise la recherche des références ou outils nécessaires. Il se retient d'intervenir, observe plus qu'il ne parle.
- **Une posture d'enseignement** : l'enseignant formule, structure les savoirs, les normes, en fait éventuellement la démonstration. Il en est le garant. Il fait alors ce que l'élève ne peut pas encore faire tout seul. Ses apports sont ponctuels et surviennent à des moments spécifiques mais aussi lorsque l'opportunité le demande. Les savoirs, les techniques sont alors nommés. La place du métalangage est forte.
- **Une posture de lâcher-prise** : l'enseignant assigne aux élèves la responsabilité de leur travail et l'autorisation à expérimenter les chemins qu'ils choisissent. Cette posture est ressentie par les élèves comme un gage de confiance. Les tâches données sont telles qu'ils peuvent aisément les résoudre seuls ; les savoirs sont instrumentaux et ne sont pas verbalisés.
- **Une posture dite du « magicien »** : par des jeux, des gestes théâtraux, des récits frappants, l'enseignant capte momentanément l'attention des élèves. Le savoir n'est ni nommé, ni construit, il est à deviner.

## 1.4. Animer et encadrer en EPS

**Animer** : c'est, littéralement, donner une âme à une activité (*animus* en latin signifie « âme, esprit », par extension c'est aussi le siège de la volonté, du cœur, de l'énergie). Si l'enseignant doit animer les séances en présence des élèves, leur donner vie, les rythmer, les rendre attrayantes, il ne peut se limiter à ce rôle car il est aussi celui qui conçoit et met en œuvre des situations pédagogiques et didactiques, celui qui enseigne.

**Encadrer** : c'est, littéralement, donner un cadre à une action, c'est se préoccuper des aspects organisationnels d'une activité, surveiller un groupe dont on a la responsabilité, veiller à la sécurité des apprenants. Si l'enseignant développe, au sein de la classe, nécessairement une activité d'encadrant, on peut à nouveau remarquer que cet aspect n'est qu'un élément nécessaire, mais pas suffisant dans l'acte d'enseignement.



### Conseil

Vous pouvez mettre en valeur, lors de l'entretien de motivation, votre expérience en tant qu'animateur dans le cadre de classes de découverte, de clubs sportifs.

## 1.5. Éthique : sens des responsabilités et engagement professionnel

La seconde partie de l'épreuve d'entretien insiste sur l'aptitude du candidat à s'approprier **les valeurs** de la République et **les exigences du service public** et à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. Cette notion de valeurs renvoie au référentiel de compétences du 25 juillet 2013 : la compétence 6, « agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques », stipule que « l'enseignant doit **agir avec le sens des responsabilités et un engagement professionnel qui relève de l'éthique et la déontologie** ».

### a. Éthique et morale

Eirick Prairat (2005), dans son ouvrage *De la déontologie enseignante*, propose une synthèse des quatre grandes positions sur le sens de l'**éthique** et de la **morale**. La première position que l'auteur propose à notre réflexion repose sur le fait de considérer l'éthique et la morale comme appartenant au même registre.

Il s'agit là « de tenir les deux concepts comme synonymes. Le mot “morale” vient du latin *mos/mores* (mœurs, coutumes) qui est la traduction du grec *êthos* (ἦθος : coutumes, manière d'être). Les termes renvoient aux règles de conduite qu'il est bon de tenir ainsi qu'à leur justification ».

Nous retrouvons cette utilisation sans distinction chez Monique Canto-Sperber (2001). En effet, le terme « morale » renvoie dans les représentations à « une vieille pensée grincheuse et agitant le martinet, occupée de normaliser les pensées et les actes » alors que le terme éthique « retirerait au contraire de sa posture réflexive les bénéfices d'un préjugé favorable, la noblesse de la lucidité délibérative et démocratique ».

Comme le souligne Prairat dans son article « Éthique des enseignants » : « L'éthique entend répondre à la question “comment bien vivre ?” et se présente comme une quête raisonnée du bonheur [alors que] la morale entend faire le départ entre le bien et le mal et définir les comportements socialement et moralement exigibles et pose la question “Quel est mon devoir ?” »

Dans cette position, l'éthique est une force et un lieu d'interpellation de la morale. L'éthique est « un questionnement qui précède l'introduction de l'idée de loi morale alors que la morale contient tout ce qui dans l'ordre du bien et du mal, se rapporte à des lois, des normes, des impératifs ». Autrement dit, et pour reprendre l'idée du philosophe Ricœur, l'éthique relève de l'individu et la morale de la société et des normes qu'elle institue.

Eirick Preirat termine par trois conseils pour adopter une conduite éthique :

- **être juste** sans être égalitariste : accompagner les élèves en ayant conscience des inégalités et en s'efforçant de ne pas les accentuer ;
- **être bienveillant** sans être complaisant : encourager les élèves tout en conservant une forme d'exigence ;
- **avoir du tact** pour respecter les élèves et ainsi se faire respecter en retour.

## b. Sens des responsabilités et engagement professionnel

Un enseignant est **responsable** des enfants qui lui sont confiés pendant toute la durée des horaires scolaires tant au plan pédagogique qu'au plan de la sécurité des personnes et des biens.

Cette responsabilité prend un **sens juridique** lorsque par exemple, l'enseignant est « responsable » des enfants dans la cour de récréation, mais elle a aussi un **sens « moral »**. Au-delà de la réponse à une « obligation », c'est souvent pour des raisons éthiques (le désir de faire grandir des enfants, de s'impliquer pour changer la société) qu'on choisit de devenir enseignant.

En effet, le fait d'assumer une **mission d'intérêt général** représente un engagement personnel autant que professionnel.

Les valeurs partagées par la communauté éducative contribuent au sentiment **d'appartenance à un collectif**.

## c. Et la déontologie dans tout cela ?

Nous reprendrons ici encore l'article de Prairat qui nous indique que « la déontologie est selon l'étymologie (*deonta* : les devoirs ; *logos* : le discours, la raison) la **théorie des devoirs**. Son objet n'est pas de fonder philosophiquement les notions d'obligation, de devoir, mais d'inventorier concrètement les obligations qui incombent à un professionnel dans l'exercice de sa tâche ».

Elle a une visée pratique : socle commun de règles, recommandations, procédures pour une pratique professionnelle, définie à partir de son axiologie (du grec *axia* ou *axios* : valeur, qualité).

### Fonctions de la déontologie

- Faciliter la décision et l'engagement par des repères, références à des valeurs : il s'agit d'un guide pour assumer une responsabilité de ses actes.
- Définir l'identité d'une profession et répondre à la question « Quid de l'identité professionnelle ? » tout en spécifiant le champ et la finalité des missions assignables.
- Moraliser les pratiques professionnelles en proposant des critères socio-éthiques (éducabilité) permettant de décider des bonnes et mauvaises pratiques et en interdisant ou validant des régularités déjà à l'œuvre dans les pratiques professionnelles (sagesse collective issue des débats qui traversent une profession).